

<p><b><u>COMMUNE LE TOUVET</u></b></p> <p><b><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014</u></b></p> <p><b><u>Objet : Modification de la délibération n°4 du 01/10/2013 : affectation de l'IEMP au grade d'attaché principal</u></b></p>	<p><b>Réf Adm :</b> <b>Ressources Humaines</b></p>
<p><b>Rapporteur</b></p>	<p><b>Laurence Théry</b></p>

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet expose que :

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

**Considérant** la délibération votée le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour le grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe,

**Considérant** le recrutement d'un nouveau directeur général des services,

Il convient d'affecter l'IEMP au grade d'attaché principal

Pour le grade d'attaché principal le montant annuel de référence est de 1372.04 €. Le coefficient appliqué pour les emplois de 2<sup>ème</sup> catégorie est de 3. Le montant annuel de l'IEMP pour les attachés principaux est de 4116.12 €. Elle sera versée mensuellement :  $114.34 * 3 * 12 = 4116.12$  €.

L'IEMP est réservée aux agents ayant une responsabilité confirmée dans le domaine de la gestion administrative, humaine et financière et remplissant des suggestions particulières dans l'organisation de ces missions (aide à la décision, mise en place d'outils organisationnels et budgétaires).

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Je vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## **PROJET DE DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la Commune du Touvet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** la délibération du 01/10/2013

**AFFECTE** l'IEMP au grade d'attaché principal, conformément au rapport ci-dessus exposé.